

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023/16

**OBJET : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Avaugourd-des-Landes et la communauté de communes Vendée Grand Littoral Talmont – Moutiers – Ilot centre-bourg**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'habitat en centre-bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

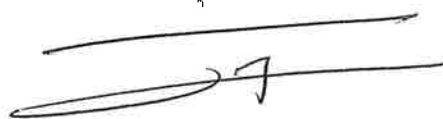
Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2019,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 24 février 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de de Saint-Avaugourd-des-Landes, la communauté de communes Vendée Grand Littoral Talmont – Moutiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat en centre-bourg,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Représentant Préfecture  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

Le

10 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ LE